



COUR D'APPEL DE PARIS

Paris, le 14 novembre 2017

PARQUET NATIONAL FINANCIER

Communiqué de presse

Le 14 novembre 2017, le président du tribunal de grande instance de Paris a validé la première convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) signée en France. Celle-ci est le fruit de négociations menées par le PNF avec la banque HSBC Private Bank Suisse SA dans le cadre des dispositions introduites par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 ».

Par la signature de cette convention judiciaire d'intérêt public, la banque reconnaît l'existence des faits qui lui sont reprochés et accepte leur qualification légale. Elle s'engage à verser la somme totale de 300 millions d'euros qui abondera le budget général de l'Etat français.

La banque HSBC Private Bank Suisse SA a été mise en examen le 18 novembre 2014 des chefs de démarchage bancaire et financier illicite et de blanchiment aggravé de fraude fiscale, faits commis en 2006 et 2007. Il lui est en particulier reproché d'avoir, par l'intermédiaire de plusieurs de ses chargés de clientèle, prospecté des contribuables français sur le territoire français et de leur avoir apporté en toute connaissance de cause un concours en vue de leur permettre de dissimuler leurs avoirs à l'administration fiscale par le biais de différents services bancaires. Le montant des avoirs ainsi soustraits à l'impôt sur la fortune et à l'impôt sur le revenu est supérieur à 1.6 milliard d'euros. Ces faits ont été découverts à la suite de la saisie et de l'exploitation de documents informatiques retrouvés au domicile en France d'un ancien salarié de HSBC en janvier 2009.

L'ordonnance de validation de la CJIP est insusceptible de recours. Sous réserve de l'exécution intégrale des obligations figurant dans la convention, elle acte la fin des poursuites menées par le procureur de la République financier à l'encontre de HSBC Private Bank Suisse SA. HSBC Holdings PLC, société-mère du groupe HSBC, a bénéficié pour sa part, le 13 novembre 2017, d'une ordonnance de non-lieu. Deux anciens dirigeants de la banque HSBC Private Bank Suisse SA restent pénalement poursuivis.

Contact :

Céline Clement Petremann, responsable communication
tel : 01.44.32.99.68, celine.clement-petremann@justice.fr
Parquet national financier - 5-7 rue des Italiens - 75009 PARIS